

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2024-5 591 748

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 19 août prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au

lotissement, à l'article 21 (parti 3, section 1) mentionnant la superficie minimale d'un lot à l'extérieur d'un corridor riverain afin d'autoriser le citoyen à lotir un terrain de 1 893,4 mètres carrés avec un frontage de 28 mètres et une profondeur de 67,19 mètres malgré que la norme exige une superficie minimale de 3000 mètres carrés, un frontage de 45 mètres et une profondeur de 30 mètres.

Identification du site concerné: Le site concerné se situe sur le rang Saint-François,

numéro de lot 5 591 748 du Cadastre du Québec

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 16e jour du mois de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 16e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier